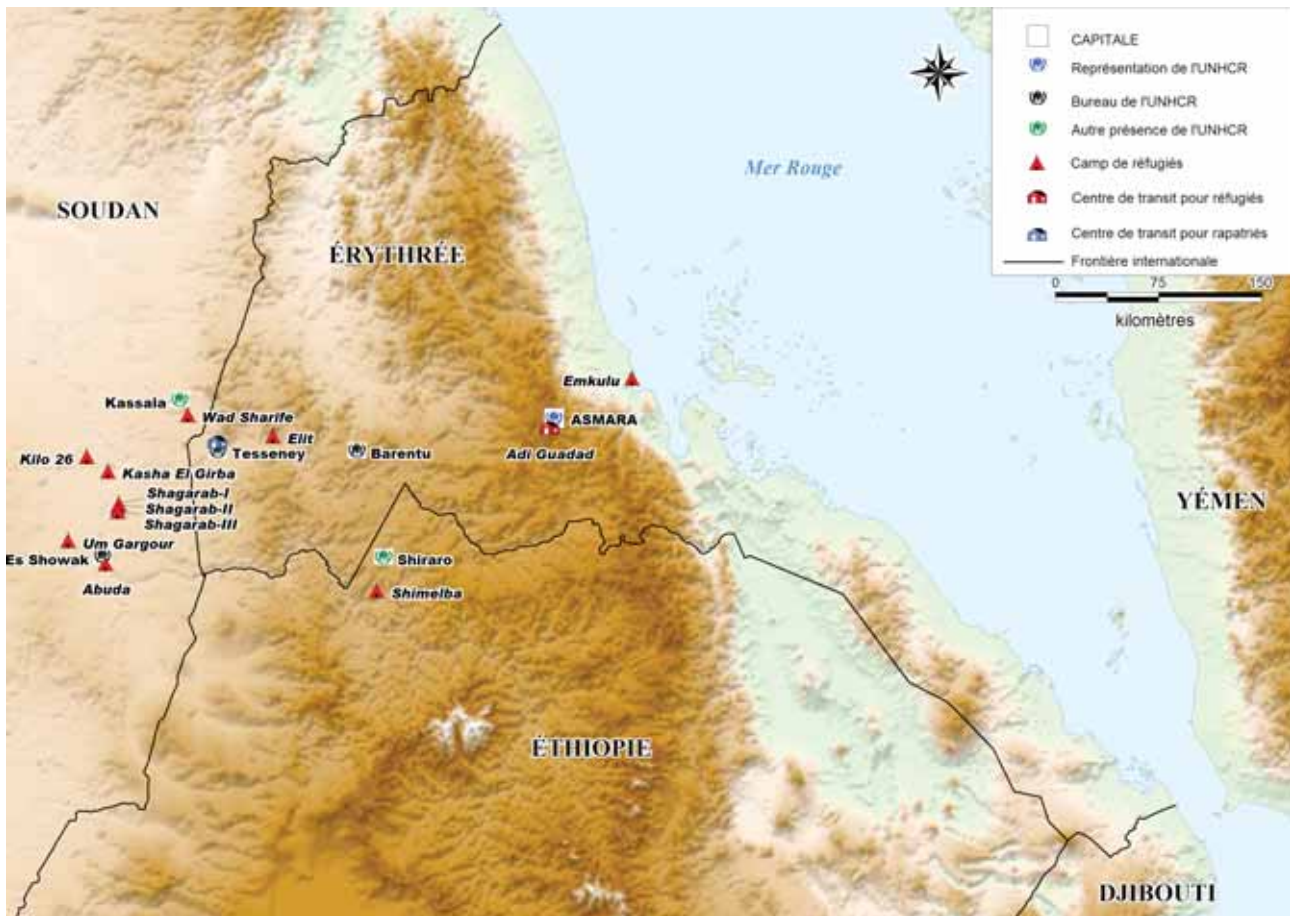


# Érythrée



## Faits marquants

- L'UNHCR a offert une protection internationale et une assistance à quelque 4 600 réfugiés et environ 2 000 demandeurs d'asile.
- Plus de 120 000 rapatriés érythréens et leurs communautés d'accueil ont bénéficié de l'aide à la réintégration de l'UNHCR ; cette aide, axée sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, a pris la forme de projets d'irrigation et de protection des sols dans les zones de retour.
- Vingt-sept réfugiés ont été réinstallés à l'étranger, tandis que 21 réfugiés somaliens et deux réfugiés soudanais regagnaient leur pays de leur plein gré.
- Le Haut Commissariat a continué à réduire son aide à la réintégration des rapatriés. Dans le même temps, il a appelé les partenaires de développement, notamment d'autres agences des Nations Unies, à s'engager davantage dans les zones de retour.

## Environnement opérationnel

L'Érythrée n'est signataire ni de la Convention de 1951 sur les réfugiés, ni de son Protocole de 1967. Elle n'a pas ratifié la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique, en

date de 1969, et ne dispose d'aucune législation nationale dans ce domaine. Les pratiques du pays en matière d'asile sont influencées au premier chef par des problèmes de sécurité et des préoccupations politiques.

Près de cinq ans après que la Commission chargée du tracé de la frontière érythro-éthiopienne a rendu sa décision, la frontière n'avait toujours pas été délimitée et les tensions demeuraient vives. La planification et l'exécution des activités de développement et d'assistance humanitaire ont pâti de cette situation. L'insécurité, aggravée par des sécheresses récurrentes et par un manque criant de ressources, humaines et autres, a eu un effet délétère sur l'économie nationale et sur les groupes les plus vulnérables.

En 2006, une évaluation participative a été réalisée dans le camp d'Emkulu, situé à la périphérie de la ville portuaire de Massawa, au titre de l'initiative d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité en Érythrée.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

Les objectifs de l'UNHCR en Érythrée étaient les suivants : assurer une protection internationale, offrir une assistance

essentielle et rechercher des solutions durables pour plus de 4 000 réfugiés et de 580 demandeurs d'asile ; renforcer l'assistance prodiguée aux rapatriés et aux zones les accueillant ; mobiliser les institutions des Nations Unies et les autres organismes de développement, en les incitant à répondre aux besoins à plus long terme des zones d'accueil des rapatriés.

## Protection et solutions

L'UNHCR a protégé et aidé 800 réfugiés soudanais logés au camp d'Elit, dans les environs de Tesseney, non loin de la frontière soudanaise, ainsi que 3 800 réfugiés somaliens hébergés au camp d'Emkulu. Le Haut Commissariat a également offert une protection et une assistance à quelque 1 900 demandeurs d'asile éthiopiens vivant dans des agglomérations. Au titre du programme pour des solutions durables, 27 réfugiés ont été réinstallés à l'étranger ; parallèlement, 21 réfugiés somaliens et deux réfugiés soudanais ont regagné leur pays de leur plein gré.

L'Érythrée accorde à première vue le statut de réfugié aux Soudanais et aux Somaliens. Elle n'a cependant pas mis en place de procédures nationales de détermination du statut de réfugié (DSR). L'UNHCR a continué de débattre avec les autorités d'une adhésion du pays aux traités internationaux régissant le statut des réfugiés et de l'élaboration de procédures nationales de DSR.

L'Érythrée n'examine pas les demandes d'asile des ressortissants éthiopiens mais respecte leur droit à solliciter le statut de réfugié auprès de l'UNHCR. Le Haut Commissariat a assuré l'enregistrement, le profilage et l'orientation des Éthiopiens qui se sont adressés à lui et a mené des procédures de DSR en bonne et due forme lorsque cela a été jugé nécessaire. Il a également enregistré des demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Somalie, le Soudan ou l'Éthiopie et a déterminé leur statut.

## Activités et assistance

**Abris :** chaque famille de réfugiés s'est vu allouer un châssis métallique, complété par des bâches en plastique et des nattes, pour l'aménagement d'un abri semi-permanent. Afin d'améliorer la sécurité, les camps de réfugiés étaient pourvus d'une alimentation électrique pour l'éclairage public.

**Appui opérationnel (aux partenaires) :** pour garantir une gestion efficace du programme en faveur des réfugiés ainsi que du programme de réintégration, l'UNHCR a appuyé le Bureau gouvernemental chargé des affaires de réfugiés en lui procurant des véhicules et des fournitures de bureau et en finançant les salaires, les frais de location et les charges courantes. Le Haut Commissariat a également organisé des programmes de formation et des ateliers afin de doter le personnel recruté au titre des projets de compétences plus solides pour gérer les camps.

**Assainissement :** les auxiliaires sanitaires ont été rémunérés pour l'entretien des latrines. Des bacs à déchets et du matériel de nettoyage ont été fournis aux réfugiés.

**Assistance juridique :** l'UNHCR a enregistré les requêtes des demandeurs d'asile et délivré des documents aux réfugiés, notamment des cartes d'identité et des actes de décès ou de naissance. Des réfugiés et des demandeurs d'asile indigents ont bénéficié d'une assistance juridique, prodiguée au cas par cas.

**Besoins domestiques :** tous les réfugiés logés dans des camps ont reçu des articles non alimentaires tels que des jerrycans, des bols, des couvertures, du kérosène, des réchauds à kérosène, des matériaux de construction pour les abris, des moustiquaires et, dans le cas des femmes, des protections périodiques. Les produits ont été remplacés en fonction des besoins.

**Eau :** le réseau d'alimentation en eau du camp d'Elit a été amélioré. Dans les deux camps, les réfugiés ont reçu 20 litres d'eau par personne et par jour.

**Éducation :** l'UNHCR a encouragé l'enseignement primaire universel dans les camps de réfugiés et dans les zones accueillant des rapatriés, en insistant particulièrement sur l'instruction des jeunes filles. La distribution de fournitures scolaires, la formation d'enseignants et d'autres mesures destinées à appuyer l'enseignement primaire ont bénéficié à quelque 1 200 élèves réfugiés (dont 500 filles) vivant dans les camps d'Elit et d'Emkulu. En 2005, l'UNHCR et le ministère de l'Éducation ont conclu un mémorandum d'accord autorisant l'inscription d'élèves réfugiés dans des établissements secondaires du secteur public ; à ce titre, 35 élèves ont fréquenté des écoles secondaires en 2006. De plus, quelque 300 hommes et 260 femmes hébergés dans des camps ont bénéficié de programmes d'enseignement pour adultes. Un cours d'été en anglais a

### Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population <sup>1</sup>	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	3 800	3 800	44	54
	Soudan	800	800	33	45
Demandeurs d'asile	Éthiopie	1 900	1 900	50	38
	Pays divers	100	100	21	19
Total		6 600	6 600		

<sup>1</sup> En outre, l'UNHCR a assisté plus de 120 000 rapatriés érythréens, retournés dans le pays durant les années précédentes.



UNHCR/Manning

L'école primaire de Haykota, l'un des projets de réintégration communautaire de l'UNHCR.

été organisé pour la cinquième fois ; 107 enseignants, dont sept femmes, y ont participé.

**Production vivrière** : l'UNHCR a mis en œuvre des projets de conservation de l'eau et des sols pour venir en aide aux familles rapatriées. Des rivières ont été dérivées afin d'améliorer l'irrigation de certaines zones agricoles. Des mesures destinées à prévenir l'érosion des sols à Gash Barka et dans la région septentrionale proche de la mer Rouge ont également permis aux rapatriés d'améliorer leurs rendements agricoles.

**Santé et nutrition** : tant le camp d'Elit que celui d'Emkulu étaient équipés de dispensaires prodiguant des soins de santé primaires, ainsi que de centres d'alimentation d'appoint pour les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et allaitantes et les malades. La distribution en temps voulu des vivres, associée à un programme d'alimentation d'appoint, a permis de faire reculer la malnutrition. Le taux de malnutrition chez les enfants âgés de moins de cinq ans est passé de 16 pour cent en juin à 14 pour cent en décembre.

Les programmes de l'UNHCR ont appuyé les structures de santé communautaires dans les zones de retour. L'Organisation a installé cinq pompes à eau solaires dans cinq postes de santé et recruté 62 auxiliaires de santé dans la région du Gash Barka. Dans la région de la mer Rouge septentrionale, elle a construit le poste de santé de Ghedem Halib. Par ailleurs, le Haut Commissariat a financé le salaire de 30 auxiliaires chargés d'appuyer les activités de santé communautaire.

Les programmes de sensibilisation aux problèmes du VIH et du SIDA se sont adressés à 160 chefs de communautés, à des enseignants, au personnel des dispensaires et des centres d'alimentation, aux éducateurs réfugiés et aux chefs religieux. Aucun cas de VIH ou de SIDA n'a été signalé dans l'un ou l'autre camp.

**Services communautaires** : pour encourager l'égalité entre les sexes, l'UNHCR a incité les femmes à participer à la prestation de services de santé, ainsi qu'à la gestion de l'eau et des vivres dans les zones accueillant des rapatriés. Au total, 380 rapatriés vulnérables de la région de Gash

Barka, principalement des femmes chefs de famille, ont bénéficié de formations à l'économie domestique, apprenant ainsi à limiter le gaspillage et à maîtriser les coûts de leur ménage. La participation des femmes aux questions d'assistance et de gestion dans les camps a augmenté, grâce à l'action d'une association féminine du camp d'Emkulu.

L'UNHCR a formé les réfugiés et les rapatriés aux compétences de la vie courante, tout en leur dispensant une éducation sanitaire. L'Organisation a également assuré une formation à la prévention de la violence sexuelle ou sexiste et à l'intervention dans ce domaine. Un mécanisme de signalement a été institué dans ce cadre.

**Transport et logistique** : des produits alimentaires et non alimentaires ont été transportés régulièrement d'Asmara aux camps de réfugiés. Tout au long de l'année, les réfugiés ont bénéficié d'une assistance essentielle, prodiguée en temps utile. Les entrepôts des camps de réfugiés et du camp de transit d'Adi Guadad ont été désinfectés par fumigation.

**Vivres** : tous les réfugiés des camps ont reçu en temps voulu leurs rations alimentaires mensuelles, composées de farine de blé, de lentilles, de fèves, d'huile, de sucre et de sel. Quelque 4 000 réfugiés ont reçu des légumes frais à titre de complément. L'UNHCR a poursuivi ses programmes d'alimentation d'appoint pour lutter contre la malnutrition.

## Contraintes

La phase III du plan de sécurité des Nations Unies (*cf. Glossaire*) était en vigueur sur l'ensemble du territoire érythréen, à l'exception de la région de Gash Barka et de la zone de sécurité temporaire située à la frontière éthiopienne, où la phase IV était appliquée. Il a de ce fait été impossible à l'UNHCR de déployer des fonctionnaires internationaux dans les principales zones de retour. En juin, les autorités ont soumis les déplacements des ressortissants étrangers à l'extérieur d'Asmara à l'obtention de permis, ce qui a limité les mouvements des fonctionnaires internationaux.

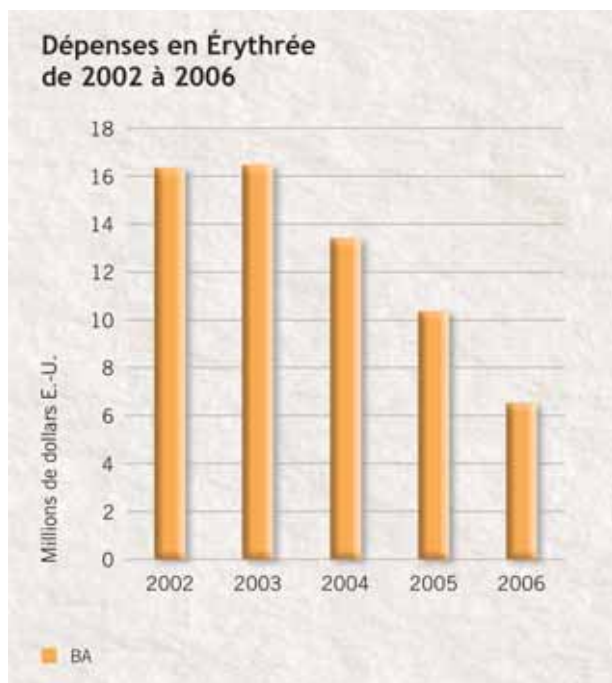
L'aide à la réintégration a été limitée par la pénurie de produits de première nécessité, par des hausses rapides du prix des matériaux de construction et par le manque de main-d'œuvre qualifiée. Une interdiction temporaire à l'encontre des entreprises de construction privées, les empêchant d'exercer leurs activités, a également entravé l'exécution des projets de l'UNHCR, entraînant la suspension d'activités dans différents secteurs, notamment ceux de l'eau, de l'assainissement et de la santé.

## Informations financières

En 2006, l'UNHCR a assumé seul le financement et l'exécution des activités en faveur des réfugiés. La faiblesse du budget initial et la hausse rapide des coûts ont placé l'Organisation dans une situation financière délicate. De

plus, le Gouvernement n'a pas autorisé le PAM à fournir des rations de base et les denrées nécessaires à l'alimentation d'appoint. L'UNHCR n'a donc pu fournir des vivres aux réfugiés que jusqu'au mois d'août. Pendant les mois restants, les besoins alimentaires ont été satisfaits grâce à une subvention du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU.

L'opération de rapatriement des Érythréens réfugiés au Soudan, entreprise en mai 2001, a été conclue avec succès en décembre 2004. À mesure que les rapatriés s'installaient et se réinséraient dans leurs communautés, l'UNHCR a réduit son aide au rapatriement et à la réintégration, ainsi que ses dépenses. En 2006, la fermeture de bureaux implantés dans la région d'accueil des rapatriés a entraîné une baisse ultérieure des coûts. Depuis le mois d'octobre 2006, le Haut Commissariat se consacre à la protection et à l'assistance des réfugiés somaliens et soudanais, ainsi que des autres personnes relevant de sa compétence.



## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

Au début de l'année 2006, l'UNHCR a décidé de réduire progressivement ses activités de réintégration car les mouvements de retour massifs avaient cessé. Le bureau extérieur de Tesseney et la sous-délégation de Barentu ont respectivement été fermés en juin et en décembre, de sorte que la gestion du programme du Haut Commissariat est désormais assurée par quatre fonctionnaires internationaux et 29 collaborateurs nationaux en poste à Asmara.

## Collaboration avec les partenaires

Les activités de l'UNHCR en Érythrée ont été exécutées par trois partenaires gouvernementaux : le ministère de l'Emploi et de la Protection sociale a géré les affaires relatives aux rapatriés, l'Administration régionale du Gash Barka a exécuté les programmes de rapatriement et de réintégration, le Bureau chargé des affaires de réfugiés étant responsable des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides. Le Gouvernement a alloué des terrains pour la construction d'abris destinés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, ainsi que des bureaux et des centres d'accueil et de transit. Il a également contribué à la rémunération des hauts fonctionnaires représentant les partenaires d'exécution et autorisé l'achat de vivres dans des magasins subventionnés.

L'Organisation est restée en relations étroites avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, avec le responsable désigné pour la sécurité et avec différentes agences onusiennes. Au sein du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le SIDA, l'UNHCR a aidé à renforcer les capacités des autorités nationales et régionales présentes dans les zones de retour. Le Haut Commissariat a également participé au programme de logement des déplacés internes géré par le PNUD.

## Évaluation générale

L'UNHCR a dispensé une aide conséquente pour renforcer les capacités locales et faciliter ainsi l'absorption de l'importante population rapatriée. Il a également aidé à jeter les bases nécessaires à la création de moyens d'existence durables et au renforcement de l'autosuffisance, tant au profit des réfugiés que des communautés d'accueil. Pour appuyer la réintégration, l'UNHCR a veillé à ce que l'agriculture, les soins de santé primaires, l'éducation, l'eau, l'assainissement et les services communautaires s'améliorent dans les zones qui accueillent des rapatriés. Les objectifs de développement des zones de retour n'ont néanmoins pas été atteints ; en conséquence, l'UNHCR a exhorté les donateurs et les partenaires à venir en aide aux rapatriés en mettant en œuvre des programmes de plus longue haleine.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Administration régionale du Gash Barka, Bureau chargé des affaires de réfugiés, ministère de l'Emploi et de la Protection sociale.

## Budget, revenus et dépenses

	Budget final	Revenu issu des contributions <sup>1</sup>	Autres fonds disponibles <sup>2</sup>	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	7 085 149	2 644 878	3 906 549	6 551 427	6 544 744
BS <sup>3</sup>	185 929	0	880	880	880
Total	7 271 078	2 644 878	3 907 428	6 552 306	6 545 624

<sup>1</sup> Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

<sup>2</sup> Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

<sup>3</sup> Les montants reportés ici renvoient au programme pour le retour et la réintégration des réfugiés soudanais au Sud-Soudan. Le BS n'inclut pas un prélèvement de 7 pour cent, opéré sur les contributions pour couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 035 676	0	1 035 676	0
Abris et infrastructures	74 586	0	74 586	164 129
Activités génératrices de revenus	0	0	0	355 661
Appui opérationnel (aux partenaires)	278 099	0	278 099	285 960
Assainissement	6 856	0	6 856	136 148
Assistance juridique	11 649	0	11 649	2 952
Besoins domestiques	292 981	0	292 981	40 632
Bétail	0	0	0	72 027
Eau	97 999	0	97 999	267 063
Éducation	101 114	0	101 114	278 783
Production vivrière	1 389 569	0	1 389 569	532 259
Santé et nutrition	105 922	0	105 922	259 131
Services communautaires	66 201	201	66 402	139 870
Sylviculture	0	0	0	41 888
Transport et logistique	130 828	646	131 474	42 524
Vivres	487 390	32	487 422	185 245
Versements aux partenaires d'exécution	1 417 210	0	1 417 210	(2 804 270)
Sous-total opérationnel	5 496 079	880	5 496 959	0
Appui au programme	1 048 665	0	1 048 665	0
Total des dépenses	6 544 744	880	6 545 624	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(107 177)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paiements effectués	4 221 336	0	4 221 336	
Rapports reçus	(2 804 126)	0	(2 804 126)	
Solde	1 417 210	0	1 417 210	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier				3 737 962
Rapports reçus				(2 804 270)
Remboursés à l'UNHCR				(90 660)
Ajustements				(395 779)
Solde				447 253